Anesthésie - Examens

Ce qu'il faut retenir

La consultation pré-anesthésique est obligatoire avant toute admission, dès que vous devez subir une intervention chirurgicale.
Le secrétariat d'anesthésie est joignable au 03 28 28 10 19 du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h à 18h30.

Pour votre consultation d'anesthésie, nous avons besoin de disposer des documents suivants :

- **Le questionnaire d'anesthésie renseigné qui vous sera remis lors de votre consultation de chirurgie**
- Vos ordonnances de traitement personnel
- Vos résultats des derniers bilans sanguins
- Votre carte de groupe sanguin
- Vos documents médicaux (radio, scanner, comptes rendus de spécialistes...)
- Le carnet de santé pour les mineurs

Pour les patients mineurs, merci aux parents ou à la personne détentrice de l'autorité parentale d'être présents.

Pour les patients mineurs, le consentement d'anesthésie doit être impérativement signé par les 2 parents ou le détenteur de l'autorité parentale et remis le jour de l'admission.
Pour les patients sous tutelle, le consentement d'anesthésie doit être signé par le tuteur avec une copie du jugement rendu.

Vous pouvez avoir besoin d'un examen complémentaire prescrit par votre médecin.
Nous mettons des locaux à disposition de nos partenaires pour les examens suivants :

- Laboratoire d'analyses médicales
- Radiologie / Échographie (Téléphone : 03 28 58 74 60)
- Scanner (Téléphone : 03 28 28 10 22)